



Proposition de projet – financement climatique belge bi-multi 2022

Axe : Agriculture résiliente et intelligente face au climat, y compris la gestion durable de l'eau

Titre du Projet : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS AGRICOLES DES ZONES FRONTALIÈRES EXPOSÉES AUX EFFETS NÉFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2RCAZF)

Partenaire de Mise en œuvre : Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche

Brève description du Projet

Le Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (2RCAZF) tire sa source de l'urgence d'un relèvement et de la nécessité d'une sécurité alimentaire des communautés agricole qui font actuellement face à l'effet combiné de trois défis liés aux changements climatiques, à la COVID 19 et au conflit entre la Russie et l'Ukraine. L'approche d'intervention du Projet est basée sur la valorisation des acquis des projets antérieurs (Projet Moyens de Subsistance Durable - PMSD ; et Projet Commune du Millénaire - PCM Bonou), le développement de modèle intégré stable et durable de production agricole, la dynamisation des clusters agricoles et l'égalité genre. Le Projet envisage intervenir dans les communes les plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques que sont : Djougou, Copargo, Ouaké (département de la Donga) et Malanville (département de l'Alibori).

Son objectif est de renforcer les capacités de résilience des communautés des zones frontalières béninoises qui subissent les effets néfastes des changements climatiques en vue d'une protection de leurs moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté. Le Projet vise également à contribuer à atténuer l'impact des activités agricoles sur le climat en favorisant le reboisement/l'agroforesterie, les techniques agroécologiques, la gestion des déchets agricoles et l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans l'ensemble, le projet vise à augmenter les capacités, les compétences et les moyens de subsistance des communautés, qui à leur tour diversifieront et stabiliseront les économies locales, créant ainsi de nouvelles possibilités de croissance durable dans des conditions climatiques changeantes.

Les différentes catégories de personnes à impacter par le projet se répartissent comme suit :

- Les clusters des communes d'intervention positionnés sur des chaînes de valeur issues de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage composé chacun d'un agrégateur et des agrégés. Ils ont reçu des connaissances et pratiques sur les systèmes de production intégrés et résilients et développent collectivement des stratégies de mise en marché de leurs produits ;
- Les jeunes hommes et femmes des communautés locales d'éleveurs dans lesquelles des activités génératrices de revenus sont appuyées. Des mécanismes de soutien à l'amélioration des revenus

sont mis en place pour réduire la vulnérabilité de certains groupes spécifiques (jeunes surtout) ainsi que leur ouverture aux courants religieux peu pacifiques ;

- Les communautés locales des communes d'intervention du Projet. Elles constituent les bénéficiaires indirects des actions du Projet par la diffusion des technologies mises en place, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accroissement de la résilience ;
- Les acteurs qui assurent la durabilité et la pérennité des interventions du Projet (Agence Territoriale de Développement Agricole - ATDA, Maire et Secrétaire Exécutif, etc.) sont informés et formés sur leurs rôles et responsabilités dans tout le processus de mise en œuvre du Projet.





Les produits ou résultats attendus du Projet

- **Produit /Résultat N°1** : Les acteurs institutionnels et les communautés à la base accèdent à des renforcements de capacités en matière de stratégies d'adaptation et de résilience aux Changements Climatiques.
- **Produit/Résultat N°2** : Les communautés bénéficiaires disposent d'infrastructures sociocommunautaires de résilience aux changements climatiques dans les secteurs agricoles, et des ressources en eaux (GIRE) leur facilitant la mise en œuvre des stratégies d'adaptation, de résilience et d'atténuation aux changements climatiques
- **Produit/Résultat N° 3** : Les jeunes et femmes des communes d'éleveurs ont amélioré leur revenu par le biais du d'activités génératrices de revenu facilitées par les infrastructures mises en place
- **Produit/Résultat N°4** : Les clusters positionnés sur l'intégration agriculture - élevage sont renforcés en vue de l'augmentation de la production et pour faciliter la mise en marché de leurs productions

Période de mise en œuvre :	Octobre 2022 – Décembre 2025	Ressources Totales Requises	4 400 000 Euros
Effet UNDAF / CPD : D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques.		Ressources Totales Allouées	4 400 000 Euros
Gender Marker	GEN 1	<input type="radio"/> Gouvernement <input type="radio"/> Donateurs : Belgique <input type="radio"/> TRAC PNUD <input type="radio"/> Autres	4 000 000 Euros
Atlas Awards ID :	00XXXXXX	À financer :	400,000 Euros
Date du CLEP :			
Arrangement de gestion :	NEX		4 400 000 Euros



Approuvé par (signatures) :

<p>Gouvernement Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</p>  <p> Gaston DOSSOUHOU</p> <p>Date : 06 FEV 2023</p>	<p>PNUD Représentant Résident.</p>  Mohamed Aoualé Abchir <p>Date : 06 FEV 2023</p> 
--	--







1. DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU BENIN

Contexte socio-économique du Bénin

Caractéristiques économiques du Bénin

Avec un revenu annuel par habitant de 1250 dollars US en 2019, le Bénin fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure depuis mois de juillet 2020. Bien que des progrès aient été enregistrés au cours des vingt dernières années, l'indice de développement humain reste faible avec un IDH de 0,545 (contre 0,364 en 1990 soit une augmentation de 0,181 point) et classe le Bénin en 2019, au 163ème rang mondial sur 189 pays (PNUD, 2020). Malgré un regain de croissance soutenue depuis 2012, autour de 5,5% en moyenne, la pauvreté monétaire n'a pas connue une baisse significative avec un taux de pauvreté de 38,5% en 2018 (Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages - EHCVM, 2018). Les progrès en termes de réduction de la pauvreté non monétaire ne sont pas encore suffisants pour marquer ces dernières années, une évolution forte de l'Indice de développement humain. La plupart des 11 millions d'habitants vivent dans des zones rurales où la pauvreté reste élevée. L'économie du pays repose sur l'agriculture, qui fournit 80% des revenus d'exportation et assure la subsistance de 70% de la population. La plupart des cultures sont pluviales et donc fortement affectées par les variations du climat de la savane tropicale du Bénin. Le pays compte trois zones climatiques distinctes, à savoir : i) la zone soudanienne au nord - avec des précipitations annuelles moyennes inférieures à 1 000 mm et une période de végétation de moins de 145 jours ; ii) la zone soudano-guinéenne au centre - avec des précipitations annuelles moyennes de 900 à 1 100 mm et une période de végétation d'environ 200 jours ; et iii) la zone guinéenne au sud - avec des précipitations annuelles moyennes de 1 200 à 1 400 mm et une période de végétation pouvant atteindre 240 jours. Contrairement aux zones du nord et du centre où les précipitations sont unimodales, le sud connaît deux saisons des pluies.

Situation de l'emploi dans la jeunesse

A l'instar de plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara, le Bénin fait face aux problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes (Organisation Internationale du Travail - OIT, 2018) ; de même qu'à ceux de la croissance démographique, de la faible performance économique et d'un environnement social difficile. Dès lors, le débat sur l'entrepreneuriat des jeunes, fortement alimenté par l'épineux problème de la pauvreté a pris de l'ampleur dans un contexte de création de richesse et de développement durable. Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV, 2015), la population béninoise en âge de travailler (15-64 ans) est estimée à 4 954 662 dont près de 67,9% (soit 3 364 216) d'actifs. Une partie trop importante, près de 40% de la tranche des 15-64 ans subit le sous-emploi et le chômage. Le taux de sous-emploi des jeunes était passé de 50% en 2011 à près de 80% en 2015. En d'autres termes, à peine 20% de la population totale prennent en charge le reste des Béninois. Chaque année, c'est plus de 150.000 jeunes qui sont déversés sur le marché du travail dont 30.000 environ sans grande qualification. La très grande majorité des jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année bien que qualifiés ne répondent pas aux besoins de ce marché. L'offre de main-d'œuvre est donc qualitativement inadaptée à la demande. Le système de formation actuel ne permet pas une bonne relation avec l'emploi car ils ne sont pas formés pour s'auto employer, pour être des entrepreneurs, capables de générer d'autres emplois et de créer de la richesse.



Triple défi pour le secteur agricole : Climat, COVID 19 et crise alimentaire

Au regard de l'évolution des changements climatiques ces dernières années et leurs impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle davantage menacée par les crises Covid-19 et la guerre russo ukrainienne, le risque d'une insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue en Afrique persiste. 830.150 de personnes seront en phase crise au Bénin et 2.318.231 de personnes en phase 2 risquent de basculer en phase 3 (crise) si leurs moyens d'existence ne sont pas renforcés. Cette situation exacerbe également les relations inégales entre les sexes et la pauvreté, en particulier pour les communautés dépendantes des ressources naturelles et de l'agriculture de subsistance. Les écarts entre les sexes en termes de salaires et de participation au travail formel, ainsi qu'en termes de sécurité foncière et d'occupation des terres, limitent les capacités des femmes béninoises à renforcer leur résilience au triple choc. En réponse, il y a des mesures qu'il faille renforcer pour éviter une telle situation.

Impacts du changement climatique

L'augmentation des températures, ainsi que les modifications de la saisonnalité et de la quantité des précipitations, causées par le changement climatique compromettent l'approvisionnement des ressources en eau souterraine et de surface au Bénin. Cela est dû à l'augmentation de l'évaporation en raison des températures plus chaudes, ainsi qu'à la diminution des apports et à la réduction de la recharge des nappes phréatiques. Le changement climatique affecte l'agriculture en provoquant : i) des pertes marquées et une dégradation des sols superficiels (lors d'événements pluvieux intenses, les gouttes de pluie frappent la surface du sol nu et dispersent les particules d'argile, ce qui augmente le ruissellement et par conséquent l'érosion) ; ii) des inondations (qui entraînent l'érosion, provoquent des pertes importantes de récoltes, endommagent les infrastructures agricoles, provoquent l'engorgement des champs et finalement réduisent le rendement des cultures) ; iii) le nombre réduit de jours de précipitations (ce qui raccourcit la période de croissance) ; et iv) le début tardif de la saison des pluies (ce qui fait que les opérations dans les champs, telles que la préparation des lits de semence, la plantation et la récolte, sont effectuées au mauvais moment, ce qui entraîne une mauvaise récolte ou des rendements réduits). Ensemble, ces impacts ont réduit de 10% (entre 1983 et 2008) la productivité agricole à l'échelle nationale ; une baisse de la productivité de 10 % a été enregistrée entre 1983 et 2008 et elle reste faible. Cela a contribué à ce qu'environ 15 % des ménages ruraux du pays souffrent d'une grave insécurité alimentaire.

Conséquence de la crise alimentaire

Plus d'un mois après le début de la guerre en Ukraine et alors que le conflit s'enlise, la situation pourrait devenir intenable pour les pays d'Afrique. Les questions de l'approvisionnement et de la dépendance de certaines économies africaines aux marchés russe et ukrainien constituent le premier point de tension, aux conséquences immédiates. Parallèlement, l'envol des prix des biens alimentaires et de l'énergie constituent une sérieuse menace pour la sécurité alimentaire. Enfin, compte tenu de leur environnement macroéconomique dégradé, de nombreuses économies africaines n'ont que peu de marge de manœuvre pour soutenir leur population et font face à une forte tension budgétaire. Sur les 25 pays africains concernés par l'importation de blé, on trouve 4 pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) que sont le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Sénégal qui dépendent de l'importation de blé de ces 2 pays. Le Bénin importe 100% de son blé de la Russie. Le Burkina Faso arrive en deuxième position des pays importateurs, avec 55 % de ses importations de blé en provenance de la Russie et 5% de l'Ukraine. Le Sénégal importe pour sa part 50% de son blé de la Russie contre 15% de l'Ukraine. Enfin, le Togo n'importe pas de blé de l'Ukraine, ses achats proviennent de la Russie à hauteur de 45%.

Impacts de la COVID 19

A court terme, les impacts économiques de la COVID-19 s'exercent en termes de perte de vies humaines, de revenu, de menace contre la sécurité alimentaire, de forte baisse de l'emploi et des moyens de subsistance et de recul des investissements privés. Les restrictions à la circulation des biens et des personnes nuisent aux chaînes d'approvisionnement alimentaires, à leurs différents stades (production, accès au marché et commerce). La baisse des revenus des ménages devrait induire une baisse de l'épargne intérieure et donc de l'investissement privé y afférent.

A moyen terme, l'impact de la COVID-19 se fera sentir par la baisse de la productivité, du produit intérieur brut et des investissements publics tenu de la réallocation des dépenses publiques d'investissement vers les dépenses publiques de santé liées à la COVID-19. L'effet sur les finances publiques peut s'avérer lourd pour faire face aux dépenses de santé, aux autres dépenses sociales et aux dépenses de relance de l'économie. A long terme, les impacts vont se traduire par une aggravation de la situation sociale et de la pauvreté, une perte en capital humain et une détérioration de l'infrastructure en lien avec la baisse des investissements dans le capital physique et humain.

La crise sanitaire de la COVID-19 et ses effets sur l'économie béninoise et les revenus des populations continuent de saper les avancées enregistrées en matière de développement et des progrès sur le sentier des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET

Approche globale d'intervention du Projet

Cadre théorique de mise en œuvre du Projet

Le Bénin se heurte à plusieurs obstacles institutionnels, techniques et financiers pour réduire et gérer efficacement les effets néfastes des changements climatiques sur le secteur agricole. Pour renforcer la résilience des communautés et des acteurs institutionnels, il faudrait une approche qui combine la connaissance, la pratique et la communication afin de jeter définitivement les bases pour faire face durablement aux impacts négatifs des changements climatiques sur le secteur agricole.

Pour renforcer la résilience des communautés, il faudra modifier progressivement les pratiques actuelles et les remplacer par des systèmes performants et durables de production. Ceci doit être accompagné d'une grande sensibilisation et d'une base importante de connaissance technique pour asseoir des modèles de production capables de réduire les impacts des changements climatiques.

Pour être efficace et efficient, le projet :

- S'appuie sur les résultats positifs obtenus par les projets récents, en particulier les PMSD et PCM Bonou ;
- Adopte une approche intégrée de production, comportant des composantes qui se renforcent et se soutiennent mutuellement (économie circulaire) :
- S'appuie sur les structures et les capacités existantes ;
- Intègre la dimension genre à toutes ses étapes de mise en œuvre.

Pour répondre au triple défi actuel des changements climatiques, de la COVID 19, de la crise alimentaire et de la crise sécuritaire, le Projet vise à assurer la dissémination d'un Système Intégré de Production (agriculture et élevage).

Projets dont les résultats renforcent

Il s'agit de projets en cours ou finissant dont les résultats et les acquis sur le terrain constituent un tremplin pour la mise en œuvre de la présente intervention. L'intervention proposée se veut être une mise à l'échelle des succès encore lisibles sur le terrain des projets PANA-Agriculture, PCM-Bonou et particulièrement du « Projet de Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de gouvernance national et infranational aux risques et à la Variabilité Climatiques au Bénin ou en abrégé, Projet Moyens de Subsistance Durables (PMSD) ».

- Le projet de Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin, également appelé PMSD vise à renforcer la résilience de l'agriculture et des moyens de subsistance et intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans les processus de planification nationaux et décentralisés afin que les communautés locales soient moins vulnérables aux changements climatiques. Les principales réalisations du PMSD sont les renforcements des capacités des cibles, l'aménagement pour la rétention d'eau, réalisation des sites maraîchers, l'aménagement piscicole sur le lac Ahémé, la mise en place des abreuvoirs à fonctionnement solaire, etc. Ce Projet est présent dans 9 localités, 5 communes (Avrankou, Bopa, Bohicon, Ouaké, Savalou). Il a atteint en 4 ans ; 2462 bénéficiaires directs ; 8325 bénéficiaires indirects avec 9 infrastructures installées dont 4 retenues d'eau et 2 abreuvoirs, 5720 Watt d'énergie solaire mobilisée, 174 271 m3 d'eau mobilisés tout au long de l'année, 30 ha emblavés autour des différentes infrastructures installées, et plus d'une centaine d'ha par nos bénéficiaires qui pratiquent les techniques culturales résilientes aux changements climatiques sur leur propre domaine. En termes d'impact économique ce Projet a donné lieu à une augmentation moyenne des revenus des populations de 31,15%, 3 ans après le démarrage du projet. Ces performances confèrent au PNUD, non seulement un avantage comparatif, mais aussi un avantage compétitif certain pour la nouvelle initiative dès lors que le PNUD a une maîtrise des acteurs-bénéficiaires, l'expertise, la capacité à la maîtrise des coûts pour plus d'impacts et la capacité d'intégrateur pour assurer plusieurs effets de leviers, des effets induits pour d'autres thématiques telles que : la gestion optimale des ressources en eau, la préservation et la gestion durables des ressources naturelles, l'amélioration économique durable des conditions de vie des populations, la prévention de l'extrémisme violent, la jouissance du droit au développement des communautés à la base dans l'optique de ne laisser personne de côté..

- Projet Commune du Millénaire (PCM) de Bonou : a pour objectif général de promouvoir le développement durable à travers un processus intégré et participatif conduisant à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la population de Bonou. Il vient en appui à la mise en œuvre du Plan de Développement de la Commune (PDC) et de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). En termes de réalisations concrètes, nous avons : 217 femmes ont été formées sur la gestion de la PTFM ; 2016 personnes ont reçu au total 75 000 000 F CFA pour renforcer la couverture de leurs besoins en fonds de roulement dans le cadre du partenariat UNCDF-PNUD ; Réhabilitation des canaux et drains sur le périmètre agricole de DAME ont été réhabilités ; Un plan de formation pratique de 96 producteurs est en exécution suivant une approche d'incubation ; Des séances de sensibilisation organisées dans l'arrondissement de DAME dans le cadre de l'aménagement du périmètre agricole ; Des kits solaires ont été installés dans (02) centres de santé pour l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé et par ricochet une offre de qualité des services de santé aux communautés ; L'EPP de Agbosso-Kota a bénéficié d'une énergie propre (Bio-digesteur, foyer culinaire photovoltaïque) ; Deux

modules de latrines VIP à fosse ventilées sont réalisées au centre de santé communale de Bonou et à la place Commandant Faurax ; Deux (02) importantes AEV (Allankpon et Affamè) programmées sont réhabilitées grâce à l' appui du PCM à la Mairie ; Trois forages non équipés dimensionnés initialement pour assurer la densification du réseau AEV à porter la couverture à 64% (cf. étude diagnostique EAU désormais à exploiter au niveau nationale) ; La mairie va les intégrer dans les investissements programmés pour le Programme national Eau pour Tous.

Description du modèle intégré de production

Le modèle d'agriculture intégrée à promouvoir dans les zones d'intervention est basé sur des principes de valorisation des sous-produits, de performance accrue des filières. Il s'agit de systèmes de production intégrée, stable résilient et rentable. La mise en place du modèle et son appropriation par les jeunes et les femmes des zones d'intervention exige une formation continue et un certain niveau de technicité et de connaissance.

Le modèle intégré, stable et résilient de production est basé sur la maîtrise de l'eau, la valorisation des sous-produits, la synergie/complémentarité entre l'élevage et l'agriculture et le développement de filières porteuses en cohérence avec la politique agricole nationale. Et progressivement, le modèle devra être densifié, s'élargir, couvrir plus d'espace pour atteindre des niveaux appréciables de production et prendre en compte le volet commercialisation.

Essentiellement le modèle regroupe :

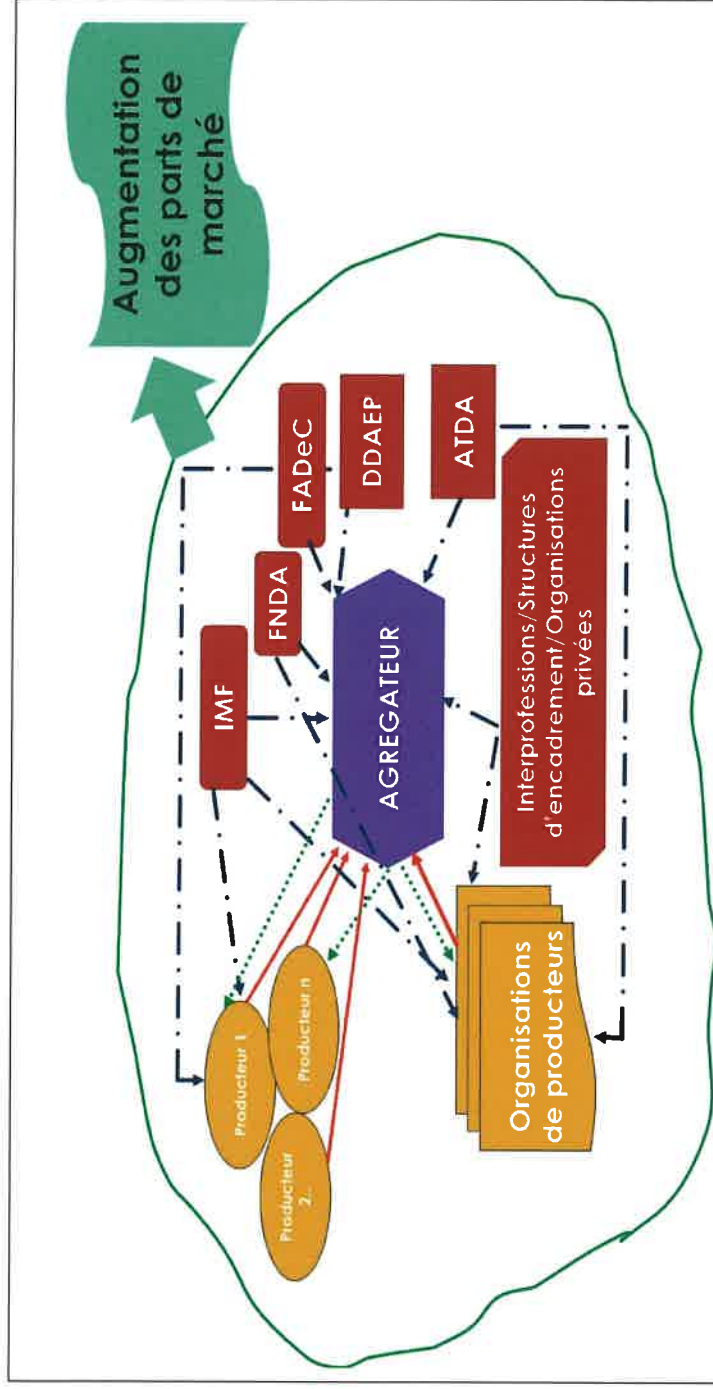
- Constructions/réhabilitations des infrastructures résilientes (Aménagements hydroagricoles, magasins de stockage, poulaillers, enclos, construction de forages, construction des étangs piscicoles, comptoirs de vente des produits, etc.) ;
- Reboisement-agroforesterie pour la stabilisation des berges, la réduction de l'évaporation, la séquestration du carbone, le maintien de la fertilité des sols, la production du mulch, etc.
- Equipements pour la transformation des produits agricoles et maraîchers, l'alimentation en énergie solaire, l'irrigation des unités de maraîchage, cages moderne d'aviculture, foyers améliorés, etc.
- Fonctionnement du modèle par la valorisation des sous-produits, introduction des semences certifiées à cycle court et résilient, utilisation de fertilisants organiques et des intrants spécifiques, intégration des différentes unités de production.

Renforcement des clusters et des filières

Le cluster agricole est une agrégation d'acteurs organisés dans un espace géographique donné et régie par un modèle d'affaire autour d'une Chaîne de Valeur Ajoutée (CVA). Le but visé étant l'accès au marché par un partenariat gagnant-gagnant entre les acteurs. Le Projet travaillera au renforcement des clusters existants sur les filières motrices des communes d'intervention. Par la même occasion, il devra capitaliser sur les expériences des clusters et faciliter la mise à échelle des technologies éprouvées pour rendre performants chaque maillon des CVA promues.

Le schéma ci-dessous donne l'organisation d'un cluster. Il est composé entre autres, surtout d'un agrégateur et des agrégés (directs et indirects)





Un agrégateur : c'est une structure (une entreprise ou une organisation professionnelle agricole), qui tire la production. L'agrégateur peut fournir ou faciliter l'accès à un certain nombre de services aux agrégés tel que : l'appui-conseil technique, la prestation de services agricoles (labour, opération post(récolte), la facilitation de l'accès aux intrants, la facilitation de l'accès au crédit, etc... La fourniture de ces services se fait dans le cadre de partenariat gagnant-gagnant et doit permettre de délivrer une matière première de qualité

Des agrégés directs : Il s'agit des producteurs organisés ou non. Ils ont pour rôle principal de produire une matière première de qualité conforme à celle demandée sur le marché et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de l'agrégateur

Des agrégés indirects : Il s'agit des structures qui fournissent des services (financiers et non financiers) aux agrégés et/ou à l'agrégateur

Les services rendus au sein des clusters, en particulier la mise en place des intrants spécifiques, des variétés de semences à forte productivité, des ressources devront alors se consolider pour accroître la résilience et la cohésion des relations entre les agrégateurs et les agrégés.

Dans chaque commune d'intervention, au moins trois clusters seront renforcés pour jouer efficacement le rôle de levier du développement agricole et orienté sur le marché. Pour maîtriser le marché, il leur faut augmenter durablement la production et la productivité sur la base des technologies éprouvées.

Au niveau de la zone d'intervention du Projet, les filières prioritaires à promouvoir sont : l'igname (avec sédentarisation des producteurs), surtout dans l'extrême nord, la pomme de terre et les cultures maraîchères, les petits ruminants et la volaille.

Intégration du genre :

Les communautés vulnérables, en particulier les jeunes et surtout les femmes sont au centre du processus de mise en œuvre du projet. Il met l'accent sur l'inclusion du genre dans la planification et la

budgetisation de l'adaptation au changement climatique, tout en reconnaissant que l'adaptation ne peut réussir sans la participation de tous les Bénévoles, en particulier des femmes, qui sont les principaux acteurs de l'éducation des générations futures.

Au cours du processus de mise en œuvre, les questions de genre seront mises au premier plan à travers (i) la sensibilisation des bénéficiaires sur le rôle crucial joué par les femmes dans la société et dans le processus d'adaptation et sur l'importance de les impliquer dans tous les aspects de la vie de ce processus; (ii) l'engagement des femmes décideurs dans les formations, réunions, ateliers, etc. et (iii) l'appui au développement, l'évaluation et la sélection d'initiatives tenant compte des spécificités aux fins des mises en œuvre.

Un/e expert/e ad hoc en genre sera recruté pour veiller à ce que l'impact du changement climatique sur les femmes, en particulier lors de l'élaboration des évaluations sectorielles de la vulnérabilité, soit mis en exergue.

Sélection des sites d'intervention du Projet

La présente intervention envisagée renforcera les activités d'appui au développement d'un secteur agricole durable dans la même approche que la Coopération Belge. Elle aura la valeur ajoutée qu'elle est orientée - renforcement de la résilience des communautés face aux effets néfastes des Changements Climatiques pour ratisser large et ne laisser personne de côté. Les communes d'intervention envisagées sont surtout celles des zones frontalières du Bénin dont les études ont montré qu'elles sont les plus exposées aux risques climatiques dans les prochaines décennies. Il s'agit des communes de Ouaké, de Djougou, de Copargo (Département de la Donga et frontalières du Togo) ainsi que la commune de Malanville (Département de l'Alibori et frontalière du Niger). Ces communes envisagées disposent déjà d'études de référence de vulnérabilité climatique qui doivent être actualisées et peuvent être prioritairement exposées et vulnérables à la montée de courants idéologiques peu recommandés. Elles sont par ailleurs potentiellement très sensibles aux courants religieux non propices à la paix et à la sécurité.

Les villages dans lesquels seront opérationnalisés le projet seront choisis selon les critères suivants (non exhaustifs) :

- indice de gravité de la pauvreté élevé est dans la zone basse (zone de vulnérabilité critique) ;
- connaître d'importants problèmes de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ;
- contribue significativement à la production agricole de la commune ;
- avoir une situation géographique qui permet facilement aux autres localités de s'informer et de répliquer les actions développées ;
- être un ancien village d'intervention du Projet PMSD, PANA ou le LoCAL /UNCDF ou du PNUD (TRAC II exercices précédents) serait considéré comme un atout.

Les actions dans les villages du PMSD (éventuellement) seront des interventions spécifiques permettant de renforcer les acquis positifs déjà obtenus.

L'analyse multicritère sera validée par toutes les parties prenantes lors de l'atelier de lancement. Une visite sur le terrain organisée dans chacune des municipalités choisies avec les autorités nationales appropriées permettra de retenir les villages d'intervention du Projet. Au total 5 à 10 villages seront



sélectionnés à raison de 1 à 2 villages par municipalité dans le but d'éviter le saupoudrage et de produire les impacts attendus et susceptibles de faire tache d'huile par concentration prioritaire de ressources.

3. OBJECTIFS, RESULTATS ET PARTENARIAT

Description de l'objectif

Objectif global

Le présent « PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS AGRICOLES DES ZONES FRONTALIÈRE EXPOSEES AUX EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2RCAZF) » a pour objectif général de renforcer les capacités de résiliences des communautés des zones frontalières béninoises, face aux effets néfastes des changements climatiques en vue d'une protection des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté. Il vise également à contribuer à atténuer l'impact des activités agricoles sur le climat en favorisant le reboisement/l'agroforesterie, les techniques agroécologiques, la gestion des déchets agricoles et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Dans l'ensemble, le projet vise à augmenter les capacités, les compétences et les moyens de subsistance des communautés, qui à leur tour diversifieront et stabiliseront les économies locales, créant ainsi de nouvelles possibilités de croissance durable dans des conditions climatiques changeantes.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique et structurée, il s'agit

- Les acteurs institutionnels et les communautés cibles développent des stratégies d'adaptation et de résilience aux Changements Climatiques ;
- Les communautés cibles mettent en place des systèmes intégrés et durables de production (infrastructures sociocommunautaires de résilience ; gestion des ressources en eaux (GIRE) leur facilitant la mise en œuvre des stratégies d'adaptation, de résilience et d'atténuation aux changements climatiques ;
- Les communautés bénéficiaires ont accru durablement leur revenu par la mise en place des activités Génératrices de bénéfices, résilientes aux changements climatiques et pourvoyeuses d'emplois verts.

En plus des partenaires techniques et financiers existant dans le secteur d'intervention du Projet, le Projet développera des partenariats stratégiques et opérationnels dans le cadre de l'opérationnalisation des activités avec les institutions nationales compétentes pour garantir une efficacité d'action et une pérennisation des acquis. Le Projet nouera donc, plusieurs partenariats en vue d'accroître l'offre de ses services. Ces partenariats peuvent s'exécuter sous forme de programmation conjointe, de co-financement, ou en synergie.

Les activités relatives à l'encadrement et au suivi seront réalisées avec les structures nationales, parties prenantes, le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement opérant sur le terrain. Le Projet bénéficiera également du savoir-faire des autres projets du secteur en cours.



Liens avec les stratégies de développement du pays et aux plans climatiques (NDCs, NAPAS,...) - complémentarité avec les actions du BE et d'autres bailleurs, organisations et autres actions du PNUD (voir l'annexe 1)

Alignement sur les politiques et stratégies nationales

Renforcer les capacités de résiliences des communautés de la bande frontalière béninoise avec le Togo et le Niger, face aux effets néfastes des changements climatiques en vue d'une protection des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté est bien en cohérence avec le Programme d'action du Gouvernement II à travers :

- le Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie ; Axe 4 : Amélioration de la croissance économique ;
- le Pilier 3 : accroître durablement le bien-être des populations locales , Axe 7 : Renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national ; et,
- le Pilier 1 : Renforcer l'Etat de Droit, la démocratie et la bonne gouvernance Axe 2 : Consolidation de la bonne gouvernance (prévention de l'extrémisme violent).

Par ailleurs, le projet entend : Renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs socioéconomiques (génération d'emplois, de revenus, etc.) ; Améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment les ODD 1, 2, 12, et 13 prévus par le NDC et le PNA du Bénin. Il est à cet effet cohérent avec PC2D, PND, le PSDSA, la CDN, le PNA et ODD comme mise en évidence dans l'annexe 1 ci-dessous.

Le Plan stratégique du PNUD 2022-2025 prévoit en son troisième axe de changement de : « Renforcer la résilience, en renforçant la capacité des pays et des institutions à prévenir les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, à en atténuer les effets et à y faire face. » Sur les 6 solutions de signatures du Plan Stratégique, 3 sont dédiées à l'environnement et aux CC. Parmi ces solutions de signature : 3 (Résilience), 4 (Environnement) et 5 (énergie).

Dans le CPD 2019 – 2023, le Bureau de pays s'est engagé à la Promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable avec pour effet attendu : « **D'ici à 2023, la population du Bénin, en particulier ses éléments les plus vulnérables, est plus résiliente et jouit d'une meilleure qualité de vie grâce à l'accès à un travail décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux énergies propres et grâce à la gestion durable des ressources naturelles, des effets négatifs des changements climatiques, des crises et des catastrophes.** »

Ainsi, du point de vue de son mandat, de sa stratégie d'intervention et ses engagements avec le Gouvernement du Bénin, l'intervention proposée est en parfaite cohérence. La pertinence de l'intervention se trouve renforcée avec les expériences antérieures qui confèrent au Bureau de pays, une certaine notoriété confirmée par sa position de chef de file du secteur du cadre de vie et du développement durable depuis plus de 15 ans.

En effet, par expérience, depuis les 15 dernières années, une quarantaine de projets dans les domaines de l'environnement et des CC ont été mis en œuvre pour une enveloppe de plus de US\$ 100 millions de dollars avec des impacts encore lisibles sur le terrain : (Climate Change-Learn, Forêts Sacrées, Projet d'Appui aux Développement des Zones Arides, Projet de Moyens de Subsistance Durables, PANA, PANA Agriculture, PANA-Energie, Biomasse Electricité, Parc de l'Entente I, Parc de l'entente II, Forêts Galerie,

PCM-Bonou, PNA, Promesse-Climatique 1, Promesse Climatique 2, Promesse climatique- Economie de Demain, 1ère et 2ème Communication Nationale sur les Changements Climatiques, Préparation du Bénin à l'Accès au Fonds Vert pour le Climat, Appui à la formulation de la Contribution Déterminée au niveau National, Appui à la formulation de la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements Climatiques, Appui à l'actualisation de la contribution déterminée au niveau national, Small Grant Programme, Système d'Alerte Précoce, le LoCAL etc.

Complémentarité avec les Interventions de la Belgique au Bénin dans le secteur de l'Agriculture

En suivant la ligne directrice de la stratégie de la coopération belge au développement fondée sur : (i) une croissance économique inclusive et durable ; et (ii) une approche basée sur les droits de l'homme, le présent projet ambitionne de soutenir l'agriculture qui est la base de l'économie du Bénin¹. L'agriculteur est un entrepreneur social occupant une position centrale dans la création de richesse et dont il convient de renforcer les capacités. Dans cette optique, plusieurs domaines d'intervention sont envisagés : (i) la promotion de la participation des agriculteurs aux chaînes de valeurs et aux marchés locaux, régionaux et internationaux ; (ii) la contribution à la bonne gouvernance ; (iii) le soutien à la recherche et à l'innovation visant à augmenter la résilience de l'entrepreneur rural ; et l'utilisation de la technologie numérique. La Coopération Belge intervient au Bénin avec six (6) projets totalisant plus de 49,6 millions d'euros pour la promotion des systèmes agricoles et alimentaires plus durables et plus résilients au changement climatique et ce ; dans les départements du Mono, du Couffo, de l'Atacora et de la Donga. Au niveau programmatique, la complémentarité avec les interventions de la Belgique est double : au niveau thématique et spatial. En conséquence, il se développera une forme de coopération/consultation structurelle avant, au début et pendant le projet.

La présente intervention envisagée renforcera les activités d'appui au développement d'un secteur agricole durable dans la même approche que la Belgique. Elle aura la valeur ajoutée qu'elle est orientée-renforcement de la résilience aux effets néfastes des Changements Climatiques des communautés pour ratisser large et ne laisser personnes de côté. Les communes d'intervention envisagées restent celles des zones frontalières du Bénin. Il s'agirait des communes de Ouaké, de Djougou, de Copargo qui sont toutes de la Donga et frontalières du Togo, auxquelles il serait ajouté la commune de Malanville qui est frontalière du Niger et qui se situe dans l'Alibori. Les arrondissements et villages dans lesquelles seront opérationnalisées le Projet seront définis au cours de l'étude de formulation du projet afin d'assurer la complémentarité avec les interventions actuelles du PNUD et de la Belgique dans les départements ciblés et éviter la duplication ou une trop forte concentration sur une localité pendant que d'autres localités sont en espérance de soutien. Ces communes envisagées disposent déjà d'études de référence de vulnérabilité climatique et peuvent être paritairement exposées et vulnérables à la montée de courants idéologiques peu recommandés. Elles sont par ailleurs potentiellement très sensibles aux courants religieux non propices à la paix et à la sécurité. Dans la Donga, les trois communes ciblées font un bloc territorial homogène. Cette intervention envisagée est parfaitement ancrée dans les politiques de développement du pays et particulièrement dans l'agenda climat du Bénin (NDC-actualisée 2021, PNA 2021 etc.)

Le projet proposé est de nature intégratrice qui combine plusieurs mesures et contribuera à réduire la vulnérabilité des communautés aux Changements climatiques en effectuant un changement de paradigme qui se traduit par le renforcement des capacités de résilience des populations aux effets négatifs du CC et la dynamisation des activités économiques dans les communes transfrontalières bénéficiaires. Ce faisant, le projet démontrera les avantages environnementaux et socio-économiques

¹ Le secteur primaire est à l'origine de près du tiers des valeur ajouté du pays.

considérables du développement durable. Il conduira à un cycle environnemental et économique vertueux dans lequel les revenus augmenteront grâce à l'adaptation. Enfin, par son intervention, le Projet intègre les trois piliers du PAG 2.

Implication des parties prenantes

Les investissements à réaliser dans le cadre du Projet, auront pour bénéficiaires l'ensemble des acteurs publics étatiques et privés impliqués dans sa mise en œuvre. Parmi ces bénéficiaires immédiats, les jeunes et les femmes constituent les groupes cibles prioritaires du Projet.

Collaboration avec le gouvernement

En tant que structure d'ancrage au niveau national, la Direction Nationale du Projet (DNP) fournira tout l'appui requis pour une exécution harmonieuse du Projet. Cela inclut les actions suivantes :

- Mettre à la disposition du Projet en collaboration avec le PNUD, les ressources financières prévues à temps pour la réalisation des activités conformément au budget et au cadre des ressources approuvées ;
- Assurer en collaboration avec le PNUD la visibilité du Projet au niveau national et international ;
- Assurer la diffusion croisée de l'information entre les niveaux local et national et s'assurer que l'information produite à partir de la zone bénéficiaire guidera le processus national de développement des politiques.

De plus le Gouvernement facilitera les visites de suivi périodique effectuées conjointement par l'équipe du Projet, les experts nationaux et internationaux, les Partenaires Techniques et Financiers du Projet et les représentants officiels désignés. Il leur permettra d'effectuer un suivi, de rencontrer les bénéficiaires, d'estimer les progrès réalisés et d'évaluer l'impact de l'utilisation des ressources pour renforcer la communication et le plaidoyer.

Le Gouvernement mettra à la disposition du PNUD dans les meilleurs délais toutes les informations relatives aux changements politiques ou législatifs intervenus au cours de l'exécution du Projet et susceptibles d'avoir une incidence sur le cadre de coopération. Dans la mise en œuvre du Projet, il est attendu du Benin sa contribution financière. L'exécution des activités et le déblocage des fonds se feront sur la base du plan de travail annuel approuvé par le Comité de Pilotage. Les décaissements de fonds suivront les procédures du PNUD. A cet effet, la coordination du projet soumettra tous les trimestres, sous le contrôle de la DNP, au Représentant Résident du PNUD, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Les parties prenantes locales et les membres de la communauté

Elles jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Au cours de la phase de démarrage du projet, la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le PNUD, consulteront toutes les parties prenantes, y compris les membres vulnérables de la communauté, les ONG, les organisations à base communautaire, la société civile, les organisations de femmes, etc. pour faciliter la compréhension des rôles, fonctions et responsabilités au sein des structures d'orientation du projet, y compris les lignes de compte rendu et de communication et les mécanismes de résolution des conflits. Le cadre logique du projet (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses) sera examiné et les plans trimestriels et annuels seront affinés en impliquant

les communautés des comtés ciblés. Les parties prenantes seront également impliquées au cours des évaluations à mi-parcours et finale pour évaluer les progrès du projet et permettre une gestion adaptative du projet en réponse aux besoins et aux priorités des communautés.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

La coopération entre le Bénin et le SNU, a permis de mettre en œuvre plusieurs projets de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles dans plusieurs secteurs de développement clés (agriculture, transport, habitat et cadre de vie etc.). Les bonnes pratiques de cette coopération ont accélééré un développement humain des groupes « laissés pour compte », la création d'emplois décents, l'augmentation de la productivité et ont sorti des milliers de communautés d'une pauvreté extrême.

De même, plusieurs ONG internationales et autres acteurs de la coopération bilatérale (Coopération Belge en particulier) s'investissent dans les programmes de formation au Bénin. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les acquis de la coopération seront capitalisés pour une meilleure coordination et pour renforcer la synergie des interventions.

Le Projet bénéficiera de ces coopérations et établira de nouvelles coopérations Sud-Sud et triangulaires.

Acquisition et gestion des connaissances

L'évaluation des projets et programmes appuyés par le PNUD par le passé a montré la capacité des communautés locales à apprendre, co-innover et même transformer les connaissances reçues pour créer la richesse. Les différentes interventions du Projet permettront de renforcer les capacités techniques, matérielles, organisationnelles et managériales des acteurs du nouveau modèle de conseil agricole, leur permettant de développer leur capacité d'action. L'appropriation et l'internalisation des connaissances et acquis du projet permettront aux bénéficiaires de renforcer leur compétitivité et résilience économique.

Durabilité et amplification

Le Projet apportera de façon significative des changements majeurs aux phénomènes d'insécurité alimentaires/nutritionnelles et la crise d'emploi au Bénin. La durabilité des actions du Projet se situe à quatre niveaux :

1. Niveau cluster : comme il s'agit d'un programme de renforcement de capacités « in situ », les bénéficiaires finaux sont des acteurs de clusters qui auront des nouvelles capacités acquises en matière de négociation, contractualisation, amélioration des relations entrepreneuriales, et ils auront amélioré leur position et part sur les marchés.
2. Niveau coach et prestataires (privé) : un processus de certification des coaches fait partie intégrante du programme de renforcement de capacités avec des évaluations/scores fait par les formateurs/mentors et des acteurs des clusters ; les coaches qui auront effectivement obtenu des scores barèmes requises obtiendront les certificats de coach et auront ainsi plus d'opportunités d'étendre et de « vendre » leurs compétences comme forme de business de service coaching.
3. Niveau ATDA : les directions générales des ATDA auront développé un modèle de support managérial pour la programmation de type "bottom-up" qui est basée sur les programmes d'actions de renforcement de capacités des clusters de base tous en relation avec les Plans de Développement Agricole de Pôles (PDAP). Ces compétences et modèles seront facilement applicables aux autres filières clés pour chaque ATDA impliquée.
4. Niveau MAEP : Les résultats des ateliers de Capitalisation & Institutionnalisation et Road mapping donneront l'opportunité aux structures du MAEP de généraliser cette approche.

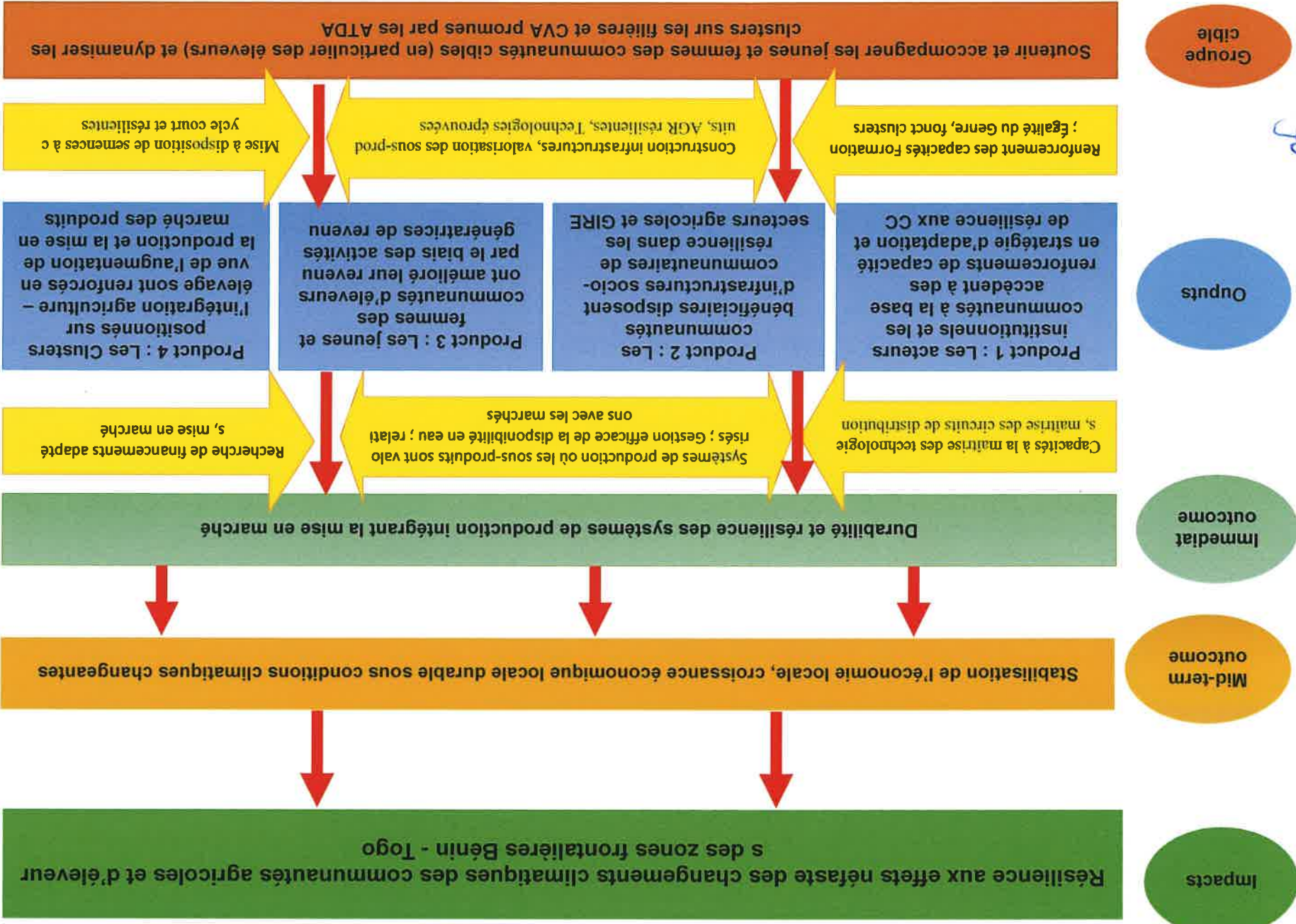
La durabilité passera également par l'implication, la responsabilisation et la mise à disposition des acteurs impliqués, des moyens nécessaires et efficaces pour l'atteinte des résultats durables du Projet.

En tout état de cause et s'inspirant des expériences des projets et programmes antérieurs, il sera donc nécessaire que le présent Projet adopte une stratégie favorable à une pérennisation de ses acquis. A cet effet, cette durabilité passe inexorablement aussi par l'adoption des stratégies de sortie du Projet dont certaines pistes sont évoquées ainsi qu'il suit :

- i. L'implication de l'administration dans la gestion du Projet et la prise des décisions majeures inhérentes aux investissements ;
- ii. La participation et l'inclusion des acteurs clés de mise en œuvre du Projet
- iii. L'implication de structures de l'administration techniquement compétentes dans le domaine thématique
- iv. L'établissement des conventions de partenariats publics-privés (PPP)
- v. La responsabilisation des structures de l'Etat pour la réalisation de certaines actions dont la compétence est disponible ;

L'implication et la responsabilisation des institutions/structures locales de développement (ONG, Cabinet/bureau d'étude, Associations de type professionnel, Associations de développement) dans la mise en œuvre de certaines actions/activités du Projet selon leurs expériences et domaines de compétence. Cette stratégie relève de la capitalisation des expériences dans le domaine de la promotion de l'emploi.





Handwritten notes and signatures in blue ink, including a signature and some scribbles.

Résultats et Cibles du Projet

Cibles du Projet

Les différentes catégories de personnes à impacter par le projet se répartissent comme suit :

- Les clusters des communes d'intervention positionnés sur des chaînes de valeurs issues de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage composé chacun d'un agrégateur et des agrégés. Ils ont reçu des connaissances et pratiques sur les systèmes de production intégrés et résilientes et développent collectivement des stratégies de mise en marché de leurs produits ;
- Les jeunes hommes et femmes des communautés locales d'éleveurs dans lesquelles des activités génératrices de revenus sont appuyées. Des mécanismes de soutien à l'amélioration des revenus sont mis en place pour réduire la vulnérabilité de certains groupes spécifiques (jeunes surtout) ainsi que leur ouverture aux courants religieux peu pacifiques ;
- Les communautés locales des communes d'intervention du Projet. Elles constituent des bénéficiaires indirects des actions du Projet par la diffusion des technologies mises en place, par l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accroissement de la résilience ;
- Les acteurs qui assurent la durabilité et la pérennité des interventions du Projet (ATDA, Maire et Secrétaire Exécutif, etc.) sont informés et formés sur leurs rôles et responsabilités dans tout le processus de mise en œuvre du Projet.

Résultats et principales activités du Projet

Le changement dans le projet soutient l'hypothèse que le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques, la mise en place d'infrastructures résilientes et la protection des moyens de subsistance rendent plus résilientes les plus vulnérables et dynamisent les activités économiques et pastorales des communautés des zones frontalières du Bénin-Togo-Niger.

Produit /Résultat N°1 : Les acteurs institutionnels et les communautés à la base accèdent à des renforcements de capacités en matière de stratégies d'adaptation et de résilience aux Changements Climatiques.

- Développer une stratégie d'(in)formation des acteurs institutionnels et les structures d'accompagnement sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du Projet ;
- Développer un programme de renforcement des capacités des groupes cibles basé sur la résilience des exploitations agricoles intégrées et la gestion des cluster ;
- Transférer les paquets technologiques éprouvées aux bénéficiaires via des formations pratiques, sensibilisations et autres appuis techniques.

Produit/Résultat N°2 : Les communautés bénéficiaires disposent d'infrastructures sociocommunitaires de résilience aux changements climatiques dans les secteurs agricoles, et des ressources en eaux (GIRE) leur facilitant la mise en œuvre des stratégies d'adaptation, de résilience et d'atténuation aux changements climatiques

- Mettre en place des infrastructures socio-économiques fonctionnelles e résilientes par la construction des magasins de stockages, de retenues d'eau, de puits pour abreuvoir, pistes de désenclavement, puits pastoraux, etc. ;
- Assurer la gestion, la protection et la pérennisation des infrastructures mises en place avec l'implication active de toutes les parties prenantes.



Produit/Résultat N° 3 : Les jeunes et femmes des communes cibles ont amélioré leur revenu par le biais d'activités génératrices de revenu facilitées par les infrastructures mises en place

- Mettre en place des modèles intégrés de production (appui en équipements de transformation, l'accès à l'eau, l'alimentation en énergie solaire, etc.) basé sur les chaînes de valeur ;
- Accompagner le fonctionnement des modèles intégrés de production à travers la valorisation des sous-produits, la mise à disposition des semences performantes à cycles courts et résilientes ;
- Dynamiser les chaînes de valeur à travers la certification des processus de production et transformation, la recherche et la fidélisation aux marchés ;
- Faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement pour l'accès des entreprises au financement agricole (garantie et crédit), etc.

Produit/Résultat N°4 : Les clusters positionnés sur l'intégration agricole - élevage sont renforcés en vue de l'augmentation de la production et pour faciliter la mise en marché de leurs productions

- Diagnostiquer et dynamiser les clusters existants positionnés sur les filières à promouvoir dans les communes d'intervention ;
- Renforcer la cohésion et la performance des clusters à travers la mise à disposition des intrants, des équipements et le financement ;
- Assurer la mise en relation des clusters avec les marchés potentiels frontaliers ou non frontaliers (marchés institutionnels et autres).

Produit/Résultat 5 : La gestion du Projet est assurée

- Assurer la coordination du Projet à travers la gestion axée sur les résultats, leadership national, local et communautaire, responsabilisation et la redevabilité (rapportage, Rapport aux donateurs et au gouvernement, audits, spot check, évaluation, vérification en tant que de besoin, respect du standards social et environnemental, gestion des risques, capitalisation et stratégie de sortie de projet etc.);
- Veiller au maintien de la pertinence des activités, à la cohérence, à la synergie, à l'efficacité, l'efficience, la durabilité /viabilité (Planification opérationnelle avec intégration du genre, gestion des sensibilités et sécurité) ;
- Communiquer pour la visibilité des résultats du Projet par les donateurs, le Gouvernement, les bénéficiaires)



CADRE DE RESULTATS DU PROJET

Résultats du Projet	Produit 1 : Les acteurs institutionnels et les communautés à la base accèdent à des renforcements de capacités en matière de stratégies d'adaptation et de résilience aux Changements Climatiques.	Produit 2 : Les communautés bénéficiaires disposent d'infrastructures socioéconomiques et socioéconomiques fonctionnelles de résilience aux changements climatiques dans les secteurs agricoles, et des ressources en eau (GIRE) leur facilitant la mise en œuvre des stratégies d'adaptation, de résilience et d'atténuation aux changements climatiques
<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie d'(in)formation des acteurs institutionnels et les structures d'accompagnement sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du Projet ; • Développer un programme de renforcement des capacités des groupes cibles basé sur la résilience des exploitations agricoles intégrées et la gestion des cluster ; • Transférer les paquets technologiques aux bénéficiaires via des formations pratiques, sensibilisations et autres appuis techniques. 	<p>Cibles?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes (in)formées sur le système intégré de production et le fonctionnement des clusters : 2500 • Jeunes hommes : 247 • Jeunes femmes : 247 • Jeunes handicapés : 3 	<p>Référence de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes (in)formées sur le système intégré de production et le fonctionnement des clusters : 0 • Jeunes hommes : 0 • Jeunes femmes : 0 • Jeunes handicapés : 0
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des infrastructures socio-économiques fonctionnelles et résilientes par la construction des magasins de stockage, de retenues d'eau, de puits pastoraux pour abreuvoir, pistes de désenclavement, puits pastoraux, etc. ; • Assurer la gestion, la protection et la pérennisation des infrastructures mises en place avec l'implication active de toutes les parties prenantes. 	<p>Nombre et type d'infrastructures socio-économiques fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Magasins de stockage : 10 • Puits pastoraux : 20 • Retenues d'eau : 10 • Réhabilitation de piste : 20km <p>Nombre de personnes qui utilisent les infrastructures socio-communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes : 2000 • Jeunes femmes : 3000 • Jeunes handicapés : 20 	<p>Nombre et type d'infrastructures socio-économiques fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Magasins de stockage : 0 • Puits pastoraux : 0 • Retenues d'eau : 0 • Aménagement de piste : 0 <p>Nombre de personnes qui utilisent les infrastructures socio-communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes : 0 • Jeunes femmes : 0 • Jeunes handicapés : 0

2 Cibles : Les cibles seront précisées après une mission d'évaluation de la situation de référence sur le terrain prévue avant le démarrage des activités. Sans l'organisation de cette mission, les cibles des indicateurs ne peuvent ni être précises, ni être détaillées.



Résultats du Projet	Référence de base	Cibles ²	Activités
<p>Produit 3 : Les jeunes et femmes des communautés d'éleveurs ont amélioré leur revenu par le biais de d'activités génératrices de revenu facilitée par les infrastructures mises en place</p>	<p>Nombre de modèles intégrés de production installés : 0</p> <p>• Modèle intégré de base fonctionnel : 0</p> <p>Nombre d'ha traités avec différentes méthodes de maintien de la fertilité des sols (adaptation et atténuation) :</p> <p>• Superficie : 0ha</p> <p>Nombre de dossiers introduits au niveau des banques ou de FND pour un renforcement des activités sur les sites :</p> <p>• Jeunes hommes : 0</p> <p>• Jeunes femmes : 0</p>	<p>Nombre de modèles intégrés de production installés :</p> <p>• Modèle intégré de base fonctionnel : 10</p> <p>Nombre d'ha traités avec différentes méthodes de maintien de la fertilité des sols (adaptation et atténuation) :</p> <p>• Superficie : 100ha³</p> <p>Nombre de dossiers introduits au niveau des banques ou de FND pour un renforcement des activités sur les sites :</p> <p>• Jeunes hommes : 15</p> <p>• Jeunes femmes : 5</p>	<p>• Mettre en place des modèles intégrés de production (appui en équipements de transformation, l'accès à l'eau, l'alimentation en énergie solaire, etc.) basé sur les chaînes de valeur ;</p> <p>• Accompagner le fonctionnement des modèles intégrés de production à travers la valorisation des sous-produits, la mise à disposition des semences performantes à cycles courts et résilientes ;</p> <p>• Dynamiser les chaînes de valeur à travers la certification des processus de production et transformation, la recherche et la fidélisation aux marchés ;</p> <p>• Faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement pour l'accès des entreprises au financement agricole (garantie et crédit), etc.</p>
<p>Produit 4 : Les clusters positionnés sur l'intégration agriculture - élevage sont renforcés en vue de l'augmentation de la production et pour faciliter la mise en marché de leurs productions</p>	<p>Nombre de clusters dynamisés et fonctionnels :</p> <p>• Nombre de clusters existants réhabilités : 0</p> <p>• Nombre de clusters fonctionnels : 0</p> <p>Nombre de clusters dynamisés et fonctionnels :</p> <p>• Nombre de clusters existants réhabilités : 15</p> <p>• Nombre de clusters fonctionnels : 15</p> <p>• Nombre de marchés connectés : 0</p>	<p>Nombre de clusters dynamisés et fonctionnels :</p> <p>• Nombre de clusters existants réhabilités : 15</p> <p>• Nombre de clusters fonctionnels : 15</p> <p>• Nombre de marchés connectés : 5</p>	<p>• Diagnostiquer et dynamiser les clusters existants positionnés sur les filières à promouvoir dans les communes d'intervention ;</p> <p>• Renforcer la cohésion et la performance des clusters à travers la mise à disposition des intrants, des équipements et le financement ;</p> <p>• Assurer la mise en relation des clusters avec les marchés potentiels frontaliers ou non frontaliers (marchés institutionnels et autres).</p>

³ Les précisions sur la superficies approximatives à traiter au regard du contexte et des conditions climatiques changeantes seront données par l'étude de référence.

Handwritten marks: a signature, the number '22', and a large 'W'.

Activités	Cibles ²	Référence de base	Résultats du Projet
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination du Projet à travers la gestion axée sur les résultats et le rapportage ; Veiller à l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la redevabilité (Planification opérationnelle, gestion des sensibilités et sécurité) ; Communiquer pour la visibilité des résultats du Projet par les donateurs, le Gouvernement, les bénéficiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapport produits : 6 Rapports semestriels : 3 Rapports annuels : 3 Rapport de fin de projet : 1 Rapport d'évaluation mi-parcours : 1 Rapport d'évaluation finale : 1 Document de capitalisation : 5 Différents rapports d'étude : 3 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapport produits : 0 Rapports semestriels : 0 Rapports annuels : 0 Rapport de fin de projet : 0 Rapport d'évaluation mi-parcours : 0 Rapport d'évaluation finale : 0 Document de capitalisation : 0 Différents rapports d'étude : 0s 	<p>Produit 5 : La gestion du Projet est assurée</p>

GOUVERNANCE ET DISPOSITION DE GESTION DU PROJET

Gestion du Projet

Le Projet sera exécuté selon la modalité de gestion nationale (NIM : National Implementation Modality) tout en tenant compte du mécanisme d'assurance qualité de la coopération entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Les coûts directs de gestion (Direct Project Coast) DPC seront imputés au Projet.

Le PNUD-Bénin sera responsable en lien avec la partie nationale de la mise en place et de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Projet. Le PNUD-Bénin peut fournir à la demande de la Direction Nationale du Projet (DNP) les services ci-après : (i) recrutement de personnel pour le Projet suivant la procédure pays ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services. Les coûts des services d'appui, calculés sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts, seront imputés à la ligne budgétaire concernée. Les coûts effectifs de communication relatifs au suivi des activités seront également imputés au Projet. Le PNUD veillera à ce que les leçons tirées des interventions antérieures dans la zone du Projet inspirent au niveau national la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement durable.

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel du Projet s'articule autour de quatre (04) éléments principaux à savoir : (i) Comité de Pilotage de l'Effet Programme Pays du PNUD ; (ii) l'ancrage organisationnel ; (iii) le Comité Technique de Gestion (CTG) ; et, (iv) l'Unité d'appui à la mise en œuvre du Projet.

- **Au niveau National**, il y a le Comité de Pilotage de l'Effet Croissance Inclusive et Développement Durable. Ce Comité est l'instance de gouvernance la plus élevée de l'Effet du programme de pays dans lequel s'inscrit ce projet. Il procède aux revues trimestrielles des projets/ programmes de la thématique croissance inclusive qui sont co-présidées par le Ministre en charge des Finance, le Ministère en Charge du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, et le Représentant Résident du PNUD. Il regroupe, en dehors des projets de la thématique, les ministères sectoriels clés y compris le Ministère en charge de la décentralisation, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

- **Ancrage organisationnel** : Le Projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin représenté par une Direction désignée par le Ministre. A ce titre, la Direction désignée assure la Direction Nationale du Projet appuyée par un Point Focal. La Direction Nationale du projet (DNP) est une entité qui représente le ownership du projet. Le Responsable de cette entité est le responsable ultime du projet, appuyé par le PNUD. Il joue un rôle exécutif et ce rôle est de veiller à ce que le projet se concentre tout au long de son cycle de vie sur la réalisation de ses objectifs et la production de résultats qui contribueront à obtenir des résultats de niveau supérieur.

Les responsabilités spécifiques à cet effet sont de :

- S'assurer qu'il existe une structure organisationnelle cohérente du projet et un ensemble de plans logiques ;
- Définir les tolérances dans le plan de travail annuel (PTA) et les autres plans en fonction des besoins du chef de projet ;
- Suivre et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
- Veiller à ce que les risques soient suivis et atténués aussi efficacement que possible ;
- Informer les parties prenantes concernées de l'avancement du projet.

- **Comité Technique de Gestion du projet:** Le comité technique de gestion du projet (CTG) est chargé de donner les orientations de gestion approuver les plans de travail et les révisions, formuler des recommandations. Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les Orientations du CTG du projet devraient être données conformément aux normes qui assureront une gestion axée sur les résultats de développement, une optimisation des ressources, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective.

Les responsabilités spécifiques du CTG du projet incluent :

- Fournir une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites spécifiées.
- Traiter les problèmes de projet tels que soulevés par le chef de projet ;
- Fournir des orientations sur les nouveaux risques liés au projet et convenir de mesures correctives et de mesures de gestion possibles pour traiter des risques spécifiques ;
- S'accorder sur les tolérances du chef de projet selon les besoins
- Examiner les progrès du projet et fournir une orientation et des recommandations pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Évaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité; faire des recommandations pour le plan de travail;
- Fournir des instructions et des conseils ad hoc pour les situations exceptionnelles lorsque les tolérances du chef de projet sont dépassées ; et
- Évaluer et décider de procéder aux modifications du projet en procédant aux révisions appropriées.

Le comité Technique de Gestion (CTG) du projet est composé de Représentant Résident Adjoint du PNUD appuyé par le Chargé de programme Croissance Inclusive et le Team Leader de l'unité Développement Durable et Croissance Inclusive du PNUD et le Représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche appuyé par le SGM, le DPAF et les DG ATDA bénéficiaires.

- **Unité d'appui à la mise en œuvre du projet.** Le responsable de projet a le pouvoir d'exécuter le projet quotidiennement au nom du CTG du projet, dans les limites des contraintes définies par celui-ci. Le gestionnaire de projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision relative au projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de veiller à ce que le projet produise les résultats spécifiés dans le document de projet, conformément au standard de qualité requis et dans les limites de temps et de coûts spécifiés. Le PNUD engage le

gestionnaire de projet ainsi que toute l'équipe de projet, qu'il met à la disposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Les responsabilités spécifiques comprennent :

- Fournir une orientation et des conseils aux équipes de projet et à la (aux) partie (s) responsable (s);
- Assurer la liaison avec le CTG du projet pour assurer la direction générale et l'intégrité du projet ;
- Identifier et obtenir le soutien et les conseils nécessaires à la gestion, à la planification et au contrôle du projet;
- Responsable de l'administration du projet ;
- Planifier les activités du projet et surveiller les progrès par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Mobiliser du personnel, des biens et des services, des subventions pour la formation et des micro-investissements aux activités de l'initiative, notamment la rédaction de termes de référence et de spécifications de travail, et la supervision du travail de tous les entrepreneurs ;
- Surveiller les événements tels que définis dans le plan / le calendrier de surveillance du projet et mettre à jour le plan au besoin.
- Gérer les demandes de fourniture de ressources financières par le PNUD, par avance de fonds, paiements directs ou remboursement, à l'aide de l'autorisation de fonds et du certificat de dépenses ;
- Surveiller les ressources financières et la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Être responsable de la préparation et de la soumission des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle ;
- Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au CTG du projet pour examen et décision sur les actions possibles, le cas échéant ;
- Mettre à jour le statut de ces risques en mettant à jour le registre des risques du projet ;
- Saisir les leçons apprises lors de la mise en œuvre du projet ;
- Préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante ; et mettre à jour le module gestion du projet Atlas si un accès externe est disponible.
- Préparer le rapport annuel du projet et soumettre le rapport final au CTG du projet ;
- Sur la base du rapport de projet annuel et de l'examen du CTG du projet, préparer le programme de travail annuel pour l'année suivante.
- Identifier les actions de suivi et les soumettre pour examen au CTG ;
- S'assurer que le processus d'évaluation finale est entrepris conformément aux directives du PNUD et soumettre le rapport final de l'ET au CTG du projet ;

Audit des comptes

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du Projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD et aux parties prenantes, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié recruté qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

Les comptes du Projet feront l'objet d'audit chaque année. De même le système de gestion des partenaires de mise en œuvre sera évalué chaque année sur la base des risques, des recommandations issues de la micro-évaluation et des actions de renforcement de capacités planifiées pour le renforcement de l'appropriation nationale : c'est l'audit HACT. Les résultats de chaque audit NIM/HACT, seront transmis au partenaire d'exécution et au PNUD. De plus chacun des partenaires de réalisation recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs. Le(s) partenaire(s) de réalisation présentera (ont) au PNUD dans les meilleurs délais une déclaration d'acceptation ou de rejet de toutes les recommandations d'audit. Il(s) entreprendra (ont) des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations de l'audit. Il(s) rendra (ont) compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations de l'audit.

Une séance de restitution d'audit sera organisée en présence des différentes parties prenantes du Projet.

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

La partie nationale et le PNUD sont coauteurs des publications et des découvertes sur le Projet.

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.



Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

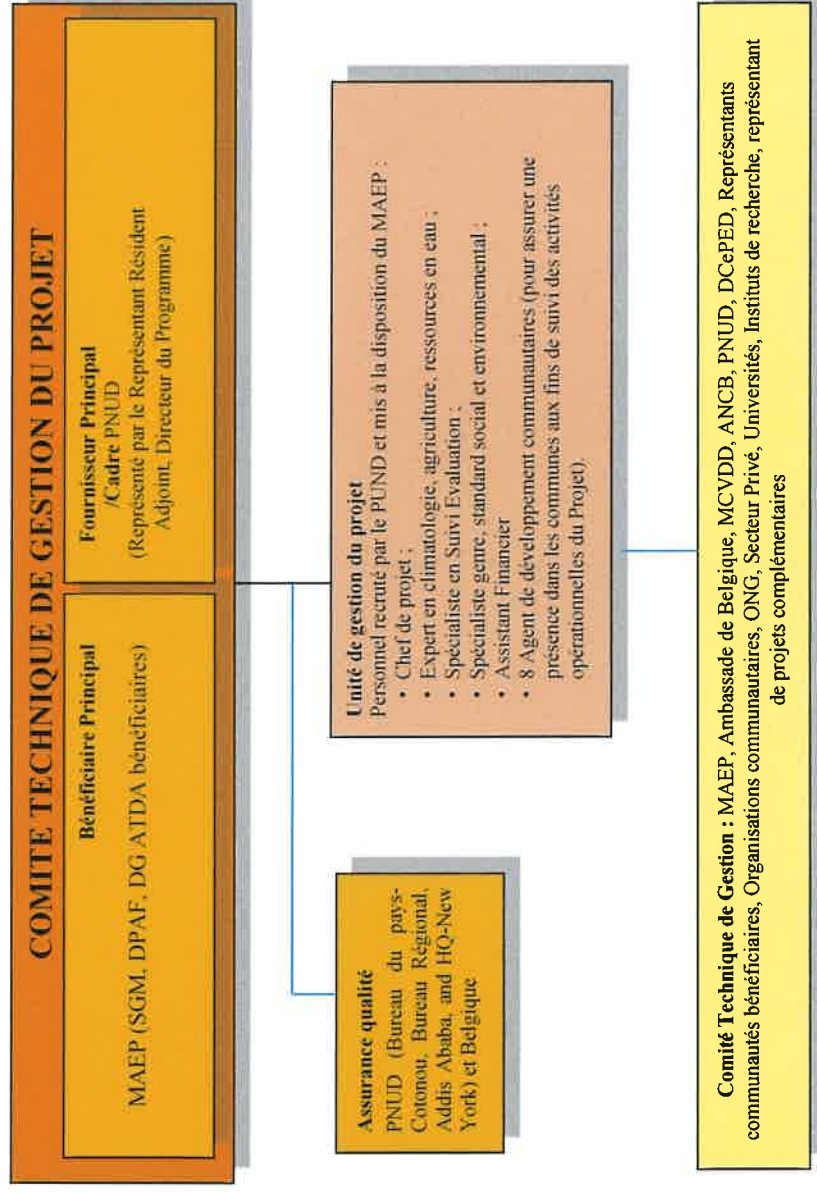
En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres ». Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

Organisation de la mise en œuvre

La structure d'organisation du projet est la suivante :



Responsable/ Collaborateurs	Chronogramme													Coord. MAEP/PNUD	Coord. MAEP/PNUD	Coord. MAEP/PNUD									
	2022			2023			2024			2025															
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4												
Produits et indicateurs		<p>Nombre et type d'infrastructures socio-économiques fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Magasins de stockage : 10 • Puits pastoraux : 20 • Retenues d'eau : 10 • Réhabilitation de piste : 20km <p>Nombre de personnes qui utilisent les infrastructures socio-communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes : 2000 • Jeunes femmes : 3000 • Jeunes handicapés : 20jeunes handicapés : 0 													<p>Produit 3 : Les jeunes et femmes des communautés d'éleveurs ont amélioré leur revenu par le biais de production (appui en équipements de production, l'accès à l'eau, de transformation, l'accès à l'énergie solaire, etc.)</p> <p>Mettre en place des modèles intégrés basé sur les chaînes de valeur</p>		<p>Accompagner le fonctionnement des modèles intégrés de production à travers la valorisation des sous-produits, la mise à disposition des semences à cycles et résilientes et la recherche continue (Acclab) ;</p>								
Activités		<p>mises en place avec l'implication active de toutes les parties prenantes.</p>																							
		T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Handwritten initials and marks in the top right corner of the page.

Responsable/ Collaborateurs	Chronogramme												Activités	Produits et indicateurs			
	2022			2023			2024			2025							
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3			T4		
Coord. MAEP/PNUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Assurer la coordination du Projet à travers la gestion axée sur les résultats et le rapportage	Produit 5 : La gestion du Projet est assurée Nombre de rapport produits : • Rapports semestriels : 6 • Rapports annuels : 3 • Rapport de fin de projet : 1 • Rapport d'évaluation mi-
Coord. MAEP/PNUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Veiller à l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la redevabilité (Planification opérationnelle, gestion des sensibilités et sécurité)	• Rapport d'évaluation finale : 1 • Rapport de fin de projet : 1 • Rapport d'évaluation mi-
Coord. MAEP/PNUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Communiquer pour la visibilité des résultats du Projet par les donateurs, le Gouvernement, les bénéficiaires)	• Différents rapports d'étude : 3 • Document de capitalisation : 5 • Rapport d'évaluation finale : 1

5. RESUME BUDGET

Budget en Euros							ACTIVITES	
	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL	Belgique	%	PNUD	
Produit /Résultat N°1 : Les acteurs institutionnels et les communautés à base accèdent à des renforcements de capacités en matière de stratégies d'adaptation et de résilience aux Changements Climatiques.	155.000	5.000	0	160.000	160.000		0	
Produit/Résultat N°2 : Les communautés bénéficiaires disposent d'infrastructures sociocommunautaires de résilience aux changements climatiques dans les secteurs agricoles, et des ressources en eaux (GIRE) leur facilitant la mise en œuvre des stratégies d'adaptation, de résilience et d'atténuation aux changements climatiques	1.041.000	896.001	285.000	2.222.001	2.122.001		100.000	
Produit/Résultat N°3 : Les jeunes et femmes des communes cibles ont amélioré leur revenu par le biais du d'activités génératrices de revenu facilitée par les infrastructures mises en place	125.000	203.407	125.000	453.407	389.179		64.228	
Produit/Résultat N°4 : Les clusters positionnés sur l'intégration agriculture-élevage sont renforcés en vue de l'augmentation de la production et pour faciliter la mise en marché de leurs productions	280.000	125.000	117.254	522.254	459.747		62.507	
Produit/Résultat 5 : La gestion du Projet est assurée	241.841	166.853	144.413	553.107	451.153		101.954	
Total des activités et produits	1.842.841	1.396.261	671.667	3.910.769	3.582.080		328.689	
Coordinator Levy	35.821	0	0	35.821	35.821	1%		
GMS	131.011	109.259	46.296	286.566	286.566	8%	0	
DPC	62.075	62.193	42.576	166.844	95.533	3%	71.311	
TOTAL	2.071.748	1.567.713	760.539	4.400.000	4.000.000		400.000	

(Handwritten signatures and initials)

6. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S & E)

Suivi des résultats du Projet

Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans le cadre de résultats du projet, feront l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel, et seront évalués périodiquement au cours de la mise en œuvre du projet, afin de garantir que le projet atteigne efficacement ces résultats.

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD, telles qu'elles sont décrites dans le POPP du PNUD (politiques et procédures du programme et des opérations) et dans la politique d'évaluation du PNUD. Bien que ces exigences du PNUD ne soient pas décrites dans le présent document de projet, le bureau de pays du PNUD travaillera avec les parties prenantes concernées du projet pour veiller à ce que les exigences du S & E du PNUD soient satisfaites dans les délais impartis et dans le respect de normes de qualité élevées.

Outre ces exigences obligatoires de S & E du PNUD, d'autres activités de S & E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de l'atelier de lancement. Cela inclura le rôle exact des groupes cibles du projet et des autres parties prenantes dans les activités de S & E du projet, y compris les instituts nationaux / régionaux chargés d'assurer le suivi du projet.

Responsabilités de supervision et de suivi du S & E

Chef de projet : le chef de projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet, y compris des risques sociaux et environnementaux. Le gestionnaire de projet veillera à ce que tout le personnel du projet maintienne un haut niveau de transparence, de responsabilité et de responsabilisation en matière de S & E et de rapport des résultats du projet. Le responsable de projet informera le comité de pilotage, le bureau de pays du PNUD de tout retard ou difficulté rencontré au cours de la mise en œuvre, afin qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.

Le gestionnaire du projet élaborera des plans de travail annuels pour soutenir la mise en œuvre efficace du projet. Le responsable de projet veillera à ce que les exigences standard de S & E du PNUD soient remplies avec la plus grande qualité. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, de veiller à ce que les indicateurs du cadre de résultats fassent l'objet d'un suivi annuel à temps pour la production de rapports fondés sur des preuves dans le rapport annuel de projet, et que le suivi des risques et les divers plans / stratégies élaborés pour soutenir la mise en œuvre du projet se produisent régulièrement.

Comité Technique de Gestion (CTG) du Projet : le CTG du projet prendra les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités. Le CTG du projet organisera des examens de projet pour évaluer la performance du projet et le plan de travail annuel de l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le CTG procédera à un examen de fin de projet afin de saisir les enseignements tirés, d'examiner les possibilités de renforcement et de mettre en évidence les résultats du projet et les enseignements tirés auprès des publics concernés. Cette réunion d'examen final portera également sur les conclusions du rapport d'évaluation finale du projet et de la réponse de la direction.

Bureau de pays du PNUD : le bureau de pays du PNUD assistera le gestionnaire du projet selon les besoins, notamment par le biais de missions de supervision régulières. Les missions de supervision annuelles se dérouleront selon le calendrier défini dans le plan de travail annuel. Les rapports de mission de supervision seront distribués à l'équipe de projet et au comité de pilotage du projet dans un délai d'un mois à compter de la mission. Le bureau de pays du PNUD lancera et organisera les principales activités de S & E, notamment le rapport annuel du projet et les évaluations indépendantes à mi-

parcours et finales. Le bureau de pays du PNUD veillera également à ce que les exigences standard de S & E du PNUD soient remplies avec la plus haute qualité.

Le bureau du PNUD dans le pays hôte est responsable de la conformité à toutes les exigences de S & E au niveau des projets du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD. Cela comprend l'assurance que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD au cours de la mise en œuvre est entreprise chaque année ; la mise à jour régulière du registre des risques dans ATLAS ou Quantum ; et, la mise à jour annuelle du marqueur du genre du PNUD sur la base des progrès réalisés en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes dans le rapport annuel du projet et le rapport annuel axé sur les résultats (ROAR) du PNUD. Tous les problèmes de qualité signalés au cours de ces activités de S & E (par exemple, les notes d'évaluation de la qualité du rapport annuel de projet) doivent être traités par le bureau de pays du PNUD et le gestionnaire de projet.

Capitalisation et évaluation finale du projet

Rapportage sur les résultats et rapports aux donateurs et au gouvernement

Le gestionnaire de projet préparera le rapport de l'atelier de lancement au plus tard un mois après l'atelier de lancement. Le rapport initial sera approuvé par le bureau de pays du PNUD, le Conseiller technique de l'Ambassade de la Belgique et approuvé par le CTG du projet.

Le rapport annuel de projet soumis à l'Ambassade de la Belgique au sera également communiqué au CTG du projet. Le bureau PNUD du pays en rapport avec l'équipe du Projet coordonnera les contributions des autres parties prenantes au rapport, le cas échéant. L'évaluation de la qualité du rapport de l'année précédente servira à éclairer la préparation du rapport suivant.

En termes de bonnes pratiques et leçon apprises, les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet par le biais de réseaux et de forums de partage d'informations existants. Le projet identifiera et participera, selon qu'il conviendra, à des réseaux scientifiques, fondés sur des politiques et / ou autres, susceptibles de présenter un intérêt pour le projet. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre de projets similaires et diffusera ces enseignements à grande échelle. Il y aura un échange d'informations continu entre ce projet et d'autres projets d'intérêt similaire dans le même pays, la même région et dans le monde.

Évaluation finale (EF)

Une évaluation finale indépendante (EF) aura lieu à l'achèvement de tous les principaux résultats et activités du projet. Le processus d'évaluation finale débutera au moins trois mois avant la clôture opérationnelle du projet, ce qui permettra à la mission d'évaluation de se poursuivre alors que l'équipe du projet est toujours en place, tout en garantissant que le projet est sur le point d'être achevé pour permettre à l'équipe d'évaluation de tirer des conclusions sur les principaux aspects tels que la durabilité du projet.

Le gestionnaire de projet restera sous contrat jusqu'à la finalisation du rapport de et de l'évaluation finale (EF) et de la réponse de la gestion. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final du TE suivront les modèles standard et les orientations élaborés par le PNUD. Comme indiqué dans ces orientations, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la



conception, à la mise en œuvre ou au conseil du projet à évaluer. Une assistance supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la direction PNUD. Le rapport final de L'EF sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et le conseiller technique de l'Ambassade de la Belgique.

Le rapport annuel final du projet, ainsi que le rapport d'évaluation finale et la réponse de gestion, constitueront le rapport final du projet. Le rapport final du projet doit être discuté avec le comité de pilotage du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des enseignements tirés et des possibilités de développement.



7. GESTION DES RISQUES DU PROJET

N°	Description	Niveau du risque	Mesures d'atténuation	Responsabilité
R1	Faible niveau d'accompagnement du Projet par les autres structures spécialisées (ABSSA, ANDF, ATDA, FNDA, etc.)	Elevé	Sensibilisation des structures, signature et mise en œuvre de protocoles d'accord de partenariat à temps, conduite d'évaluation conjointe de la mise en œuvre des protocoles	PNUD, MAEP
R2	Volonté de collaboration des autorités locales et des populations pour la mise à disposition du site	Elevé	Organisation des séances de travail avec les autorités locales	PNUD, Autorités locales
R3	Fréquence d'attaques mettant les cibles dans une situation d'insécurité et affectant l'engagements des jeunes et femmes dans le processus de mise en place d'un modèle intégré, stable et durable de production	Moyen	Suivi des conseils des forces de sécurité publique ; Sensibilisation sur les implications des attaques dans les communes cibles et les comportements à avoir en tant que citoyen	PNUD, Autorités locales, Forces de sécurité
R4	La résurgence de la COVID 19 qui pourrait ralentir les activités du Projet sur le terrain	Moyen	Sensibilisation sur l'adoption des gestes barrières et distributions des kits (masques, gel, soin du Projet ; Appui sur les agents communautaires au niveau des communes pour le développement des activités ;	PNUD
R5	Insécurité foncière qui peut conduire à une réticence dans les investissements et ralentir la production sur les sites d'intervention du Projet	Moyen	Collaboration avec les démembrements de l'ANDF, les communes et les structures privées pour identifier et mettre en œuvre les outils permettant une sécurité plus accrue des droits fonciers des cibles du projet	PNUD
R6	Utilisation des pesticides ou des produits chimiques par les communautés cibles qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine	Faible	Sensibilisation sur les conséquences d'une utilisation abusive des pesticides ; encadrement de l'utilisation de pesticides sur les sites d'intervention ; renforcement des capacités des cibles à l'utilisation est pesticides bio.	PNUD, ANDF
R7	Dégration rapide des infrastructures socio-économiques mises en place suite à leur abandon, une fois le projet termine	Moyen	Communication avec les différentes parties prenantes sur la mise en place d'un mécanisme de pérennisation des acquis, en particulier des infrastructures ; mobilisation des ressources pour le financement du mécanisme ; collaboration active entre les différentes parties prenantes	PNUD, Parties prenantes au Projet

02

CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de Projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Bénin et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent Projet sera réalisé par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique



[Handwritten signature]

- A. La contribution belge, qui s'élève à 4 millions d'euros, comprendrait la taxe de coordination des Nations unies (1%). Le PNUD doit donc en tenir compte lors de l'élaboration du budget.
- B. Le Bénin a mis à jour sa Nationally Determined Contribution à la fin de l'année 2021. Il est prévu que ce projet contribue à la réalisation de ce NDC (BE est également membre du NDC partnership) et d'autres plans d'adaptation au climat relevant pour le Bénin.
- C. Attention à la complémentarité et à la synergie avec l'action des autres partenaires belges
- D. BE attache une grande importance à la nécessité d'aborder les crises du climat et de la biodiversité de manière intégrée. Un projet tel que celui proposé ici par le PNUD devrait donc non seulement contribuer aux objectifs climatiques mais aussi à la gestion durable et à la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Ce lien "climat-biodiversité" devrait être suffisamment développé dans la proposition finale.
- E. La note conceptuelle donne déjà un début d'intégration du thème du genre/des droits de l'homme dans le projet. La proposition finale doit s'en inspirer et refléter cet aspect dans le cadre des résultats.
- F. Importance de résultats clairement communicables en termes d'impact sur la population, d'une part, et de lutte contre le changement climatique / protection de la biodiversité, d'autre part. »

<p>aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorer progressivement la qualité des terres et des sols</p>		<p>Axe 2 : amélioration de la Consolidation de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables</p> <p>la bonne gouvernance (prévention de l'extrémisme violent)</p>	<p>1, 2, 12, et 13.</p>
---	--	--	-------------------------